



# THONON ATHLETIC CLUB

Stade Joseph-Moynat  
56, avenue Général-de-Gaulle  
74200 Thonon-les-Bains

Tel : 06 14 24 04 98  
Site : [www.thonon-athletisme.fr](http://www.thonon-athletisme.fr)

## REGLEMENT DE LA COURSE DES RIVES

- 1. L'inscription** à la Course des Rives implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.
- La deuxième édition de la Course de Rives est organisée le **Dimanche 10 Novembre 2019** par le TAC avec le soutien de la Ville de Thonon, du Département et de la Région.
- 3. Les plans** des parcours sont reproduits sur le flyer, sur le site <https://www.thonon-athletisme.fr> et visibles sur le lieu de retrait des dossards.
- 4. Départ et Arrivée** : Port de Thonon Les Bains – Quai de Ripaille - devant la Capitainerie.  
Circuits sur route - sentier et trottoir.  
Horaires des courses toutes mixtes :  
**Marche** :  
- Ouverte à tous (non chronométrée) **9 h 30 : 7,5 Km**  
**Course** :  
- EA (Nés en 2011-2013) **13 h 00 : 900 M**  
- PO (Nés en 2009-2010) **13h 15 : 1,7 Km**  
- BE-MI (Nés de 2005 A 2008) **13h 35 : 2,6 Km**  
- CADETS (Nés en 2003-2004) - JUNIORS (Nés en 2001-2002) - ESPOIRS (Nés de 1998 à 2000) - SENIORS (Nés entre 1981 et 1997) et MASTERS (Nés avant 1980) **14h00 : 5,8 Km**  
- JUNIORS (Nés en 2001-2002) - ESPOIRS (Nés de 1998 à 2000) - SENIORS (Nés entre 1981 et 1997) et MASTERS (Nés avant 1980) : **14h45 : 10 km**

## 5. Le chronométrage est assuré par L-chrono.

- Chaque coureur doit porter son dossard de manière visible sur le devant de son maillot depuis départ jusqu'à la ligne d'arrivée franchie, sous peine d'être disqualifié. (Epingles non fournies)
- Chaque coureur devra suivre le fléchage au sol et sur les panneaux et se conformer aux indications des signaleurs en chasubles jaunes.
- Un contrôle inopiné pourra être effectué sur le parcours de la course : un coureur ayant quitté le parcours balisé, réduisant ainsi la distance à parcourir, sera disqualifié.
- Dès l'affichage des résultats, toute réclamation devra être signalée dans les 30 minutes suivantes au directeur de course **M. NOEL Gérard**. Passé ce délai, les réclamations ne seront plus prises en considération.

## 6. Conditions médicales et de licences :

**La Marche** est ouverte à tous sans condition.

**Les épreuves de course** sont ouvertes à :

1/ Tous les coureurs français et étrangers licenciés à la FFA (athlétisme de compétition / athlétisme loisir option running) à partir de la catégorie *Ecole d'athlétisme*.

**Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs (2002 à 2013)**

2/ Les coureurs non licenciés français et étrangers, ainsi que les coureurs licencié FFTRI, devront fournir un certificat médical de « **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** » délivré en France et daté de moins d'un an au jour de l'épreuve.

## 7. Inscriptions :

⇒ **En ligne** sur le site de «L-Chrono» : <https://inscriptions-L-Chrono.com/coursedesrives2019>

jusqu'au **Samedi 9 Novembre à 12 h 00** (Recommandé)

⇒ **Par courrier** adressé à Natacha Richard - 40 Route Neuve 74200 Margencel

jusqu'au **Vendredi 1er Novembre** (cachet de la Poste faisant foi) comprenant :

- le bulletin d'inscription (se trouvant sur un volet du flyer et sur le site internet)
- le chèque à l'ordre du TAC
- la copie de la licence ou la copie du certificat médical.

⇒ Aucune inscription sur place.

⇒ Aucune inscription par téléphone.

NB : Toute demande d'inscription illisible ou incomplète ne sera pas prise en compte.

## 8. Coût de la course

⇒ Marche pour tous : **8 €**

⇒ De EA à Minimes : **5 €** si inscription jusqu'au 7/11/2019 inclus et **15 €** les 8 et 9/11/2019 à 12h

⇒ De Cadets à Masters : **15 €** si inscription jusqu'au 7/11/2019 inclus et **25 €** les 8 et 9/11/2019 à 12h

Le retrait des dossards s'effectuera le **Dimanche 10 Novembre de 08h00 à 09h15 pour la marche et de 11h à 14 h 00 pour les courses** au parking de la Capitainerie (et au plus tard 30 minutes avant le départ de la course)

Un cadeau de bienvenue sera remis à chaque participant.

NB : Pour les non licenciés, le certificat médical sera conservé pendant un an.

**9. Sécurité** : Le TAC est couvert par sa police d'assurance responsabilité civile contractée auprès d'Allianz.

La protection civile ainsi qu'un médecin pourront intervenir sur le parcours en cas de besoin.

Présence de la police municipale.

**10. Ravitaillement** à mi-parcours (eau) ainsi qu'à l'arrivée (boissons + collations)

## 11. Remise des récompenses :

Elle aura lieu dès l'arrivée pour les courses enfants.

Elle aura lieu à partir de 16 h 30 pour les courses de 5,8 km et 10 km.

Tout bénéficiaire d'une récompense devra être présent.

⇒ **Chaque podium de catégorie** sera récompensé

et

⇒ de **Cadets à Masters** : Primes de 100€ à 30€ pour les 8 premiers hommes et 8 premières femmes au scratch sur les 2 courses adultes (5.8km et 10km)

## 12. Droit à l'image

Du fait de participer à la course des Rives, les participants ainsi que les ayant-droit, autorisent l'organisation, les partenaires et les médias, à utiliser, reproduire (en totalité ou partie) et exploiter les supports audiovisuels sur lesquels le participant pourrait paraître. Ceci sur tous les formats de communication y compris documents promotionnels ou publicitaires et pour une durée illimitée.

**13. Le nombre** de participants sera limité à 600 (marche exclue)